

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LA WI
LAYA DE NAAMA

MISE EN DEMEURE N° 02

N° /CSOR/DEP/2026

*-Vu le marché n°271/2024 approuvé le 24/12/2024 portant Etude, ,Suivi , Réalisation Et Equipement D'une Sureté Urbaine A el-Biodh , **Lot N° 01 Siege De La Sureté** dans le cadre de **l'opération S1 005 017 02 4845 000 045 13 002** pour un Montant 62 830 096.00 DA et un délai de 07 Mois conclu entre monsieur le wali de la wilaya de Naama représenté par le directeur des équipements publics*

Et l'entreprise «OTMANI BACHIR » domicilié à Naama

- Vu qu'aucune suite est donnée à la mise en demeure N°01*
- Vu le retard enregistré en ce qui concerne le commencement
Des travaux*

-L'entreprise OTMANI BACHIR est mise en demeure pour la deuxième fois afin de Démarrer les travaux et renforcer le chantier a raison de (2x8) et ce dans un délai de 48 heures à compter de la date de la première parution du présent avis dans l'un des quotidiens nationaux ou le BOMOP

Faute de ne pas satisfaire au délai prescrit, il sera fait application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.

NAAMA LE...../

LE DIRECTEUR /